

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2026-015-DIR APPL
	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école d'application
MISSIONS ET COMPÉTENCES	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école d'application exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
	CADRE GENERAL	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.
	MISSIONS	<p>- Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <p>- Coordonner l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organiser les relations avec l'IEN et l'INSPE.</p> <p>- Participer à la formation initiale en lien avec l'INSPE.</p> <p>Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement variable en fonction du nombre de classes d'application (décret n°2022-541 du 13 avril 2022). Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives. - Prendre en charge des tutorats des professeurs stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité). - Participer aux accompagnements renforcés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires. - Participer au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires. - Participer à des commissions d'entretien. - Participer au jury CAFIPEMF.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Posséder une connaissance approfondie de la didactique - Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Avoir une grande aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires. - Posséder des capacités de communication, d'animation et de coopération. - Avoir un positionnement et une posture en accord avec la fonction.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. - Être titulaire du CAFIPEMF.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.
	CONTACT	DSDEN13 - ce.iena13@ac-aix-marseille.fr